

L'heure est à la mise en place d'une organisation de vérification des faits

JOHAN HEYMANS

Avocat associé chez Van Steenbrugge Advocaten et membre du Groupe du Vendredi.

L'année 2019 a déjà bien commencé! Contrairement aux bonnes résolutions qui marquent traditionnellement le début d'une nouvelle année, nombreux sont ceux qui semblent avoir pris, cette fois, de moins bonnes résolutions: en effet, de fausses nouvelles sont diffusées dans le monde entier à un rythme record. En langage populaire, on appelle ça des mensonges.

Le passage hallucinant de Dries Van Langenhove dans le programme «Terzake», par exemple, restera longtemps gravé dans les mémoires: il a persisté à nier farouchement avoir diffusé un film du fasciste Oswald Mosley, alors même qu'on lui présentait la preuve du contraire en images. Plus récemment encore, notre pays a tremblé sur ses fondements à la suite des prétendues informations de la Sécurité de l'État, selon lesquelles les manifestations pour le climat étaient organisées pour nuire à la ministre Schauvliege (qui a entre-temps démissionné).

La diffusion éhontée de mensonges semble être la prochaine étape de cette tendance à la multiplication des fake news – un phénomène qui empêche la Sécurité de l'État de dormir. C'est ainsi que le 5 février dernier, nos services secrets ont organisé un briefing à l'intention de tous les partis politiques pour les avertir d'une possible ingérence de la Russie et de la Chine, entre autres, dans les prochaines élections. On s'attend à ce que ces pays diffusent des faits et des informations erronés, inspirés de la devise «diviser pour mieux régner», afin de polariser davantage la Belgique et éventuellement la déstabiliser. Il est donc grand temps de plaider en faveur de la création d'une organisation belge de vérification des faits, capable de mettre un terme à cette escalade dans le mensonge.

Un danger pour la démocratie

L'accélération du rythme de diffusion de mensonges est particulièrement préoccupante, notamment parce que notre modèle démocratique traditionnel et notre conceptualisation des droits de l'homme

s'en trouvent menacés. Notre droit à la liberté d'expression est garanti par l'article 19 de la Constitution et par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, mais il repose sur le principe que la pluralité des opinions favorise et enrichit le débat public.

Les contre-vérités diffusées en nombre sans cesse croissant dans le monde d'aujourd'hui exercent un effet justement contraire. Elles sapent complètement les bases du débat public et amènent les gens à s'écouter parler plutôt qu'à dialoguer. Une discussion se transforme ainsi en une sorte de guerre de tranchées dans laquelle chacun campe sur des chiffres et des affir-

mations non vérifiées. Si l'on ajoute encore, à cela, le fait que nous sommes tous les jouets de bulles filtrantes – des algorithmes complexes qui nous amènent à lire du contenu sélectionné sur la base des données collectées précédemment à notre sujet –, on voit que l'avenir de notre modèle démocratique apparaît encore plus précaire.

A fortiori quand on semble se contenter de vivre dans une sorte de pilarisation, où le citoyen de base ne reçoit que des informations provenant de médias qui se bornent à confirmer les informations véhiculées systématiquement par le pilier

concerné. Quand on en arrive malgré tout à une confrontation, les médias dissidents font immédiatement l'objet d'une campagne de dénigrement. Breitbart News en est un célèbre exemple, mais, en Belgique aussi, cette culture s'insinue dans la société, lentement mais sûrement.

Il y a urgence

Cette évolution est aussi flagrante que troublante: n'est-il pas vrai qu'une vérification fiable des informations importantes et une interaction positive entre des idées divergentes (et souvent opposées) constituent la base idéale pour protéger notre société démocratique? À cet égard, les fake news et les mensonges purs et simples ou (parfois même pire!) les demi-mensonges constituent des obstacles. Par conséquent, étant donné que les «checks and balances» sont de moins en moins utilisés par les acteurs concernés, il semble qu'il soit temps de mettre en place un organe de contrôle externe et objectif, sous la forme d'une organisation de vérification des faits, pour vérifier immédiatement si les statistiques et les faits évoqués dans le débat public correspondent à la réalité.

Il ressort d'études menées à l'étranger que des initiatives de contrôle externe de cet ordre incitent les politiques à présenter

des faits de manière plus fidèle à la réalité et à mener ainsi un débat plus réaliste et plus efficace. C'est ainsi qu'une étude publiée en 2014 dans l'*American Journal of Political Science* a confirmé que les politiques qui savaient leur discours vérifié sur le plan des faits, étaient moins enclins à mentir. Il est ressorti d'une autre étude américaine, datant de 2017, que les électeurs préfèrent voter pour des politiques qu'on ne surprend pas à mentir.

La vérification des faits offre donc une excellente protection pour garantir la liberté d'expression. Comme l'a si bien résumé un jour l'ancien sénateur américain Daniel Moynihan: chacun a le droit d'avoir son opinion, mais personne ne peut décider des faits. Non qu'il faille maintenant,

examiner presque en temps réel la véracité des publications les plus lues.

tout d'un coup, sanctionner pénalement la présentation erronée de faits, mais il est impératif que les personnes qui présentent des faits de façon erronée, soient immédiatement interpellées sur ce point. On peut ainsi stimuler le débat public et faire en sorte qu'il soit mené sur des bases saines.

En Belgique aussi

Sur le plan international, il existe déjà de nombreuses initiatives en matière de vérification des faits: en France, par exemple, il y a Les Décodeurs du journal Le Monde; aux Pays-Bas, le projet Nieuwscheckers, une initiative de la Formation au journalisme de l'Université de Leiden. Il existe même maintenant l'International Fact Checking Network qui, entre autres choses, passe en revue les initiatives locales de vérification des faits et leur attribue éventuellement un label de qualité.

En Belgique, cependant, nous en sommes encore au stade embryonnaire dans ce domaine. Aucune autorité de surveillance belge n'est reconnue par l'International Fact Checking Network, par exemple. On recense ici et là quelques initiatives intéressantes – par exemple, les comptes Instagram Instantanion Law et Whatthefactbelgium, où est examinée la véracité des débats publics. Ces initiatives sont vraiment admirables, mais souvent, elles ne sont pas suffisamment structurées et, surtout, elles reposent sur les épaules de personnes seules qui consacrent bénévolement des heures à leur mission afin d'obtenir des informations plus objectives et plus correctes.

Une solution structurelle, qui consisterait à créer une véritable organisation de vérification des faits pour examiner presque en temps réel la véracité des publications les plus lues ou les plus en vogue, avant d'indiquer, en complément à la publication ou sous la forme d'une note, l'exactitude factuelle de l'information concernée, serait donc particulièrement souhaitable dans ce domaine. Le débat public serait alors d'emblée propulsé à un niveau plus élevé et plus interactif. Les politiques et autres personnalités publiques se sentiraient davantage tenus de bien faire leurs devoirs avant de faire des déclarations fracassantes, mais sans fondement, à l'adresse du grand public. Ce serait une bonne chose pour notre démocratie!

Étant donné qu'en octobre 2018, le vice-Premier ministre Alexander De Croo a annoncé qu'à partir de cette année, un budget de 1,5 million d'euros serait affecté à des projets de lutte contre les fake news en Belgique, il semble que les ressources financières soient également disponibles pour mettre sur pied une organisation de ce genre. De toute évidence, il faudra veiller rigoureusement à son impartialité et à son objectivité. Une première question, mais essentielle, sera alors: qui vérifie le vérificateur des faits?

Une solution structurelle consisterait à créer une véritable organisation de vérification des faits pour